

⚠ Anticipez vos demandes ! Le délai minimum de mise en service d'un raccordement provisoire est de **5 jours ouvrés** à compter de la date de demande de mise en service faite auprès de Strasbourg Électricité Réseaux. Une mise en service "express" inférieure à 5 jours est soumise à accord préalable entre le Client et Strasbourg Électricité Réseaux.

1 Identification du demandeur

• Vous êtes Professionnel Professionnel forain Collectivité publique Association

• Je soussigné(e)
représentant de* au capital social de €
dont le siège social est situé
immatriculée au RCS de sous le numéro SIREN
agissant en qualité de dûment habilité à cet effet

demande à **ÉS Énergies Strasbourg** la fourniture d'électricité dans le cadre d'un raccordement provisoire d'une puissance ≤ 36kVA au point de livraison (lieu géographique du raccordement provisoire) indiqué au point 2.

• Portable Tél fixe Email @.....

• Adresse de facturation et de correspondance

Mode de paiement Prélèvement (joindre impérativement un RIB) Autre
Codes Chorus Pro** Identifiant : Engagement : Service :

* Dénomination de la société + forme juridique

** Pour les collectivités publiques et assimilés uniquement

2 Type de raccordement provisoire et adresse du point de livraison

• Type de raccordement Chantier* Forain Manifestation (concert, fête locale, etc.) Autre

• N° rue Commune

* En cas de chantier, joindre impérativement un plan de situation

3 Durée prévisionnelle de la fourniture et puissance demandée

• Date de début/...../..... Date de fin*/...../..... Puissance**kVA Monophasé Triphasé
 Une mise en service « express » a été demandée auprès de Strasbourg Électricité Réseaux (optionnel)

* La durée de la fourniture provisoire dans le cadre d'un raccordement provisoire ne peut excéder 12 mois :

- Je m'engage à confirmer la date de fin de la fourniture en renvoyant à ÉS le formulaire « Demande de cessation de fourniture et dépose du raccordement provisoire » disponible sur le site www.es-energies.fr ou sur simple demande. Lorsque la dépose du raccordement provisoire est conjointe à la pose du compteur définitif, prendre svp rendez-vous au 03 88 20 62 06.

- Je reconnais qu'à la date de fin de fourniture indiquée ci-dessus, ÉS pourra mettre fin à la fourniture d'électricité de plein droit et sans formalités préalables.

** Puissance maximum : 12 kVA en monophasé ; 36 kVA en triphasé.

En signant le présent document, je reconnais :

- que j'ai pris connaissance et accepté les conditions générales de vente applicables (*Tarif bleu*) disponibles sur le site www.es-energies.fr ou sur simple demande
- que l'électricité ne pourra être fournie qu'en cas de signature de « l'engagement dans le cadre d'une demande de raccordement provisoire » disponible auprès de Strasbourg Électricité Réseaux (www.es-reseaux.fr)

Fait à, le / /

Cachet et signature du demandeur,
précédée de la mention "Lu et approuvé" :

Formulaire à envoyer à :

(à joindre au document intitulé « Engagement dans le cadre d'un raccordement provisoire »)

► Fax : **03 88 20 62 84**

► grd-contact@strasbourg-electricite-reseaux.fr

► Envoi postal : Strasbourg Électricité Réseaux
Guichet Technique Clientèle - 26 bd Wilson
67932 Strasbourg Cedex 9 – Tél : 03 88 18 74 74

**STRASBOURG
ELECTRICITE
RESEaux**



Votre conseiller
ÉS électricité
03 88 20 62 20



www.es-energies.fr